



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

M. CURETTI a donné pouvoir à M. GARDELLE.

M. RAMUSCELLO a donné pouvoir à Mme AJCHENBAUM.

N° 2025/96

Objet : Marchés publics : Environnement – Marché de fournitures pour l'acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec benne à ordures ménagères de 20m³

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 3 juillet 2025 pour l'acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec benne à ordures ménagères de 20m³.

La date de remise des offres était fixée au 15 septembre 2025 à 12h00.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres conformément aux articles L. 2124-1 et R. 2124-2 du code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

- Lot 1 : Acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes
- Lot 2 : Acquisition d'une benne à ordures ménagères 20 m³

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix :

Pour le lot 1, le choix serait effectué en fonction de : Prix : 40 % / Valeur technique 30 % [Performance technique (capacité, motorisation) 10% ; Equipements (confort et sécurité) : 10 % ; Durée de garantie : 10 %] / Coût de revient kilométrique : 10 % / Critère environnemental 10 % (Consommation de carburant : 5 % ; Emission de CO₂ : 5 %) / Délai de livraison : 10 %

Pour le lot 2, le choix serait effectué en fonction de : Prix : 40 % / Valeur technique [Performance et équipements 40 % ; Durée de garantie 10 %] / Délai de livraison 10 %

8 offres ont été réceptionnées dans les délais pour le lot 1 et 3 offres ont été réceptionnées pour le lot 2.

Après examen du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a choisi de retenir les sociétés suivantes :

- Pour le lot 1 : SAS OCCITANIE POIDS LOURDS Route de Narbonne - 34 440 COLOMBIERS pour l'offre de base d'un montant de 137 880 € TTC et la prestation supplémentaire éventuelle 1 de reprise du véhicule DAF pour un montant de 6 000 € TTC.
- Pour le lot 2 : SEMAT SA 335 avenue Jean Guiton - 17 028 LA ROCHELLE Cedex 1 pour un montant de 154 710 € TTC.

Après en avoir délibéré, la Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché de fournitures avec l'entreprise SAS OCCITANIE POIDS LOURDS domiciliée Route de Narbonne - 34 440 COLOMBIERS pour le lot 1 : acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes conformément au montant mentionné ci-dessus, ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché de fournitures avec l'entreprise SEMAT SA 335 avenue Jean Guiton - 17 028 LA ROCHELLE Cedex 1 pour le lot 2 : Acquisition d'une benne à ordures ménagères 20 m³ conformément au montant mentionné ci-dessus, ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Ordures Ménagères (n°50428).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU


Le secrétaire de séance,
Magali CENDRES


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.